

Retraite

Début des négociations sur le système de retraites
Page 2

Numérique

Fermeture du réseau cuivre qui fournit les services téléphoniques et Internet DSL
Page 2

Immigration

Le gouvernement s'apprête à publier la nouvelle liste des métiers en tension
Page 3

Economie

Un budget imparfait mais indispensable au pays
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Gros plan sur les enjeux sociaux

Apprentissage, charges sociales, métiers en tension, réforme des retraites... Après des semaines d'incertitudes parlementaires et d'hésitations gouvernementales, les arbitrages tombent et de nouveaux chantiers s'ouvrent.

Le décret du 23 février 2025 est venu confirmer la réduction de l'accompagnement financier des entreprises qui forment des apprentis, les aides passant de 6000 euros par contrat d'apprentissage, à 5000 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 2000 euros pour les entreprises de taille supérieure. L'U2P qui ne dément pas la nécessité de trouver des sources d'économies, a néanmoins bataillé sans relâche contre ce coup de rabot, rappelant l'importance de l'investissement des TPE en faveur de l'apprentissage et arguant du fait que les grandes entreprises n'ont évidemment pas besoin de ces aides pour financer l'emploi d'apprentis. L'atterrissage ne convient donc pas à l'U2P même s'il est moins douloureux pour les entreprises de proximité. De surcroît, la loi de financement de la sécurité sociale, définitivement adoptée le 17 février, contient une disposition qui va provoquer une baisse de pouvoir d'achat des apprentis. En effet, dès le printemps 2025, les rémunérations des apprentis seront assujetties à la CSG et à la CRDS à partir de 50% du SMIC, alors qu'elles ne l'étaient jusqu'à aujourd'hui qu'à compter de 80% du SMIC. En revanche



le gouvernement a fait marche arrière sur une autre ligne rouge défendue par l'U2P. Les allègements de cotisations sociales des entreprises qui devaient être revus à la baisse entre 1 SMIC et 1,3 SMIC ne le seront finalement pas. Un bon point considérant que la France accuse déjà un coût du travail parmi les plus élevés des pays occidentaux. Par ailleurs le gouvernement s'apprête, à l'issue d'une ultime consultation des partenaires sociaux, à publier les listes des métiers en tension permettant de faire travailler des étrangers non européens. A raison d'une liste spécifique par région, cela devrait permettre de réduire une partie des pénuries de main d'œuvre, nombreuses dans les secteurs de l'économie de proximité. Après avoir sollicité l'avis de ses

organisations membres et mobilisé les U2P de région (via les CREFOP), l'U2P nationale a émis d'ultimes demandes d'aménagements. Alors que la dernière actualisation des listes datait de 2021, il est désormais prévu une révision tous les ans (cf article page 3). Enfin, le vaste chantier ouvert par François Bayrou d'une éventuelle amélioration de la réforme des retraites de 2023 a été lancé au cours d'une première réunion des partenaires sociaux le 27 février (cf article page 2). La perspective d'un accord semble très hypothétique pour l'heure compte tenu des affirmations de départ des syndicats de salariés et des organisations d'employeurs. Le Président de l'U2P a néanmoins souhaité donner toutes leurs chances aux discussions. ●

Début des négociations sur le système de retraites

Comme annoncé lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a confié à la Cour des Comptes une "mission flash" portant sur la situation financière et les perspectives du système de retraites. Sur la base du diagnostic établi par la Cour, les partenaires sociaux doivent proposer des solutions d'amélioration du système de retraites, dans un objectif de justice et d'équilibre financier.

Les chiffres clés 2024 de l'Assurance retraite

Chiffres liés à la retraite personnelle du régime général

Âge moyen de l'ensemble des retraités	75,1 ans
Âge moyen de départ à la retraite	63,6 ans
Nombre de retraités	14,7 millions

La Cour des comptes chiffre le déficit des retraites entre 14 et 15 milliards d'ici à 2035, puis de 25 à 32 Md€ en 2045 selon l'hypothèse de productivité. Ce rapport corrobore les chiffres alarmants du Conseil d'orientation des retraites (COR). Les éléments de diagnostic de la Cour des comptes soulèvent que la France consacre près de 14% de son PIB aux dépenses de retraites (388,4 Md€), quatre points de plus que l'Allemagne;

mais aussi que les retraités français bénéficient d'une situation favorable par rapport au reste de la population. Les principaux leviers avancés par la Cour et leurs effets sur l'équilibre financier du système de retraites obligatoires, seraient : agir sur l'âge d'ouverture des droits à la retraite (65 ans au lieu de 64 ans actuels rapporterait jusqu'à 8,4 Md€); augmenter la durée d'assurance requise (44 ans au lieu de 43 ans actuels rapporterait

5,2Md€); augmenter le taux de cotisation (1 point supplémentaire apporterait entre 4,8 et 7,6 Md€ selon les modalités retenues); et enfin une sous-indexation des pensions (1 point inférieur représenterait une économie de 2,9 Md€ en 2025). La Cour souligne que le pilotage à long terme du système de retraites suppose une combinaison entre les différents leviers afin de mettre en œuvre un effort équilibré porté par l'ensemble des acteurs. Les pistes de discussion sont diverses et souvent divergentes entre syndicats de salariés et organisations patronales. Parmi celles retenues par l'U2P : la possibilité d'introduire très progressivement un dispositif d'épargne retraite individuelle pour faire face au choc démographique à venir ; un meilleur accom-

pagnement de l'usure professionnelle; le maintien dans l'emploi des seniors, avec la reprise de l'accord signé par l'U2P et quatre organisations syndicales de salariés en avril 2024 ; la situation des femmes au regard de la retraite ; la réforme du financement de la protection sociale. La première réunion de la délégation permanente, composée des 8 organisations représentatives au niveau national et inter-professionnel (U2P, Medef, CPME, CFDT, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et CFTC), auxquelles s'ajoutent la FNSEA et l'UNSA, s'est tenue le 27 février dernier. Les négociations dureront trois mois. La délégation de l'U2P est conduite par Jean-Christophe Repon, Vice-Président en charge des relations sociales et du paritarisme. ●

Fermeture du réseau cuivre qui fournit les services téléphoniques et Internet DSL

Le réseau cuivre, qui permet la fourniture de services téléphoniques et d'Internet DSL, est en train de disparaître progressivement au profit de la fibre optique et la 4G/5G. Si cette transition apporte de nombreux avantages en termes de vitesse, de fiabilité et de performances, elle présente un défi pour les entreprises qui dépendent encore du réseau ADSL, d'où la mise à jour et la publication d'un guide pratique réalisé par le gouvernement, en collaboration avec l'U2P.

La fermeture du réseau cuivre représente un tournant pour les entreprises, qui devront s'adapter aux nouvelles technologies pour continuer à fonctionner de manière optimale. Si cette transition présente des défis, elle offre également de nouvelles opportunités, notamment en termes de connectivité, de vitesse et d'évolutivité. Pour réussir cette transition, les entreprises doivent anticiper les

changements et investir dans des solutions modernes adaptées à leurs besoins spécifiques. L'un des principaux risques associés à la fermeture du réseau cuivre est l'interruption des services téléphoniques et Internet pour les entreprises qui n'ont pas encore migré vers la fibre optique et la 4G/5G. Bien que les opérateurs aient prévu un délai de transition, les entreprises risquent de se retrouver

sans connexion à mesure que les zones de couverture cuivre sont désactivées. Un guide a donc été publié pour accompagner les entreprises dans cette transition. Il comporte des recommandations comme par exemple, après avoir identifié la solution la plus adaptée à ses besoins: l'anticipation en planifiant la migration dès que possible (recherche d'un fournisseur, planification de l'installation et gestion des

transitions logistiques); la collaboration avec les fournisseurs de services télécoms (anticiper les évolutions et ajuster la stratégie de l'entreprise en conséquence). En fin de compte, cette évolution peut renforcer la compétitivité des entreprises en leur offrant des outils plus performants et en phase avec les exigences numériques actuelles. Le guide est accessible en ligne : <https://shorturl.at/HWVio> ●

Le gouvernement s'apprête à publier la nouvelle liste des métiers en tension

Annoncée à plusieurs reprises depuis l'entrée en vigueur de la loi Immigration du 26 janvier 2024, la liste actualisée des métiers en tension, région par région, a été adressée par le ministère du Travail aux partenaires sociaux. Cette liste de professions qui connaissent des difficultés de recrutement, sert de référence pour accorder des titres de séjour aux travailleurs immigrés sans papiers. Elle n'avait pas été actualisée depuis avril 2021.

Le ministère du Travail et de l'Emploi a sollicité l'avis de l'U2P le 22 février dernier concernant la révision de la liste des métiers en tension, établie par l'arrêté du 1er avril 2021 relatif à la délivrance des autorisations de travail aux étrangers. Cette liste inventorie pour chaque région les métiers en tension pour lesquels il est possible de faire travailler des étrangers issus de pays non européens. Des concertations étaient engagées depuis mai 2024 sur cette révision de la liste, sous l'égide des préfets de région et en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques, dont l'U2P. Les branches professionnelles

au niveau régional, au sein des Comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), ont été consultées. Ces échanges ont permis l'ajout de métiers stratégiques pour l'économie de chaque région. Parmi ces ajouts figurent des métiers largement perçus comme étant en tension: cuisiniers et commis de cuisine, métiers du bâtiment, mais aussi infirmiers, ainsi que des métiers de l'hôtellerie, tels que les serveurs de café-restaurant. « Cette liste mise à jour reflète davantage la réalité du marché du travail. », explique Michel Picon, Président de l'U2P. « Les employeurs peinent à recruter des

cuisiniers, des commis et des serveurs. En France, huit mille restaurants ont fermé ces dix-huit derniers mois, dont certains faute de pouvoir recruter. » Ce projet de texte réglementaire a fait l'objet d'une réunion de concertation organisée par le ministère du

Travail le vendredi 28 février, au cours de laquelle l'U2P a pu faire part de plusieurs demandes d'adaptation formulées par les organisations professionnelles membres de l'U2P. Cette liste devrait désormais être actualisée tous les ans. ●



Un budget imparfait mais indispensable au pays

L'U2P, qui appelle depuis plusieurs mois à une clarification des règles et du cadre budgétaire applicables aux entreprises, afin de ne pas ajouter une crise économique à la crise politique, s'est félicitée de l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. Au sein de ce budget figurait une mesure d'abaissement du seuil d'exemption de TVA qui a rapidement été suspendue.



Ce budget est loin d'apporter toutes les réponses aux difficultés conjoncturelles et structurelles rencontrées par les entreprises de proximité mais la priorité était de mettre fin au climat d'incertitude en relançant les décisions d'investissement, de commandes et d'embauches,

et de donner un cap au pays. Cependant, l'U2P regrette vivement l'absence de concertation préalable relative à l'abaissement à 25.000 euros de la franchise de TVA, même si elle reconnaît que cette mesure serait de nature à simplifier les seuils nationaux de TVA et surtout à limiter les distorsions de concurrence, en France et en Europe, entre entreprises qui exercent une même activité. L'U2P demande qu'une attention particulière soit portée à certaines professions pour la mise en œuvre de cette mesure. De manière générale,

cette question souligne l'impérieuse nécessité d'engager une vraie politique de simplification de la vie des entreprises, en commençant par adopter le projet de loi de simplification en cours d'examen. Au-delà, l'U2P souhaite que le budget 2025 ouvre une période de clarification et de stabilisation des règles. Le Président de l'U2P, Michel Picon a ajouté : « La relance de notre économie et la pérennisation de notre protection sociale passeront inévitablement par une revalorisation du travail et par une meilleure progression du pouvoir d'achat des

Français. Les acteurs économiques et sociaux sont de plus en plus nombreux à partager ce diagnostic qui passera par une modification du financement de la protection sociale visant à alléger le coût du travail. Alors engageons dès que possible ce vaste chantier. » L'annonce de cette réforme a déclenché une vague de contestations parmi les auto-entrepreneurs conduisant le gouvernement à la suspendre provisoirement. Les derniers arbitrages sur les niveaux de franchise de TVA devaient être pris avant le 1^{er} mars. ●

Les Brèves

Alternance à la présidence de la CGAD. L'U2P félicite chaleureusement Dominique Anract, Président de la CNBPF - Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, pour son élection à la présidence de la CGAD - Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, ainsi que son accession à la 1ère Vice-Présidence de l'U2P. Son engagement au profit de la boulangerie et des métiers de l'alimentation sera utile à l'ensemble de l'économie de proximité. L'U2P remercie vivement Joël Mauvigney, son prédécesseur, qui a fièrement promu ces secteurs essentiels.

L'U2P au Salon International de l'Agriculture. Le Président de l'U2P, Michel Picon, s'est rendu au Salon le 24 février dernier. Différentes visites de stands ont été réalisées : une première visite au stand du Syndicat National des Brasseries Indépendantes, une seconde au stand de la boulangerie Île-de-France avec Dominique Anract, Vice-Président de l'U2P, et Franck Thomasse, Président du Syndicat des Boulangers du Grand Paris, et une dernière visite sur l'espace de l'interprofession des fruits et légumes, en présence de Christel Teyssière Présidente de Saveurs Commerce. Michel Picon a pu également féliciter les lauréats du concours inter-régional de boucherie étal en présence de Jean-François Guihard, Président de la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT) et d'Aurore Bergé, ministre de l'Égalité femmes hommes.

L'U2P a commandé une enquête à l'Institut Supérieur des Métiers - ISM - à

l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Cette initiative vise à mettre en lumière les enjeux de l'égalité professionnelle et à promouvoir la place des femmes dans le monde du travail, notamment dans les entreprises de proximité. À travers cette enquête, l'U2P souhaite encourager la parité, valoriser les initiatives concrètes des entreprises, soutenir les actions en faveur d'une meilleure inclusion des femmes et promouvoir l'entrepreneuriat au féminin. L'enquête sera diffusée à la presse et sera disponible sur les réseaux sociaux et site internet de l'U2P. Par ailleurs, l'U2P poursuit son action à travers le groupe de travail parité présidé par Cécile Beaudonnat.

Clôture de la négociation paritaire sur les groupes de protection sociale - GPS. Débutée le 4 avril 2023, la négociation paritaire s'est achevée le 18 février dernier avec un accord national interprofessionnel (ANI). Cette négociation paritaire visait la mise en conformité des GPS avec les évolutions des règles européennes, nationales et conventionnelles. L'ANI précise notamment les caractéristiques des GPS avec la définition de leur raison d'être axée sur le service rendu aux branches professionnelles, aux entreprises et aux assurés. L'U2P a porté d'emblée le principe d'un « rééquilibrage » des fonctions et responsabilités entre organisations dans la gouvernance paritaire des GPS. L'ANI comporte de multiples dispositions répondant aux demandes de l'U2P dont une règle permettant sa présence aux conseils d'administration et bureaux des différentes instances d'un GPS (Association sommitale, IRC, IP). ●

L'Agenda

5 février

Réunion du Conseil exécutif.

7 février

Participation du Secrétaire général de l'U2P à un temps d'échange et d'information sur l'évolution du régime de franchise de la TVA pour les micro-entrepreneurs, au Ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

10 février

Participation du Vice-président de l'U2P et Président de l'UNAPL, Christophe Sans, à une conférence internationale sur le thème de l'IA et l'avenir du travail au Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et de la Famille.

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, au workshop "Comment réussir l'intégration de l'IA sur le lieu de travail" dans le cadre du Sommet pour l'action sur l'IA, au Grand Palais à Paris.

12 février

Echange en bilatérale du Secrétaire général de l'U2P avec le cabinet de Véronique Louwagie, Ministre déléguée chargée du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises et de l'économie sociale et solidaire ; au sujet de l'article 10 du PLF 2025, relatif au seuil unique de franchise en base de TVA.

17 février

Rencontre du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Patrick Mignola, au sujet des priorités des entreprises de proximité dans le contexte d'élaboration des nouveaux textes budgétaires.

20 février

Participation du Président et du Vice-Président de l'U2P, Jean-Christophe Repon, à la remise des conclusions du rapport de la Cour des comptes "Mission Flash retraites".

Sur les réseaux sociaux

L'U2P souhaite que le travail robuste de la @Courdescomptes permette aux partenaires sociaux de dégager des solutions pour assurer l'avenir de nos retraités. L'objectif est que les Français, surtout les jeunes, retrouvent la confiance dans notre système de protection sociale.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 20 février 2025



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 mars 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage